

Département du LOT

Commune de BIARS-SUR-CERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres : En exercice : 19 Présents : 10 Votants : 16
Date de convocation : 19 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le VINGT-NEUF novembre à vingt heures et zéro minute, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, Hôtel de Ville de Biars-sur-Cère, sous la présidence de Madame Angèle PREVILLE, Maire.

Étaient présents : Angèle PREVILLE, Marc PERREAULT, Christiane LESCURE, Youness EL HANI, Annie CONSTANT, Roland BRUNEL, Fabien SZTURMA, Alexandra CEZARD, Nicolas THIBAUT, Pierre DELPEYROUX.

Absent (s) ayant donné procuration : Emilie THIBAUT (pouvoir à Nicolas THIBAUT), Jean-Pierre COSTABILE (pouvoir à Angèle PREVILLE), Elie AUTEMAYOUX (pouvoir à Marc PERREAULT), Christian BALLET (pouvoir à Roland BRUNEL), Amélie GIRAND (pouvoir à Fabien SZTURMA), Christophe ESPALIEU (pouvoir à Pierre DELPEYROUX).

Absentes excusées : Marina DAVAL, Nathalie ANTOMARCHI, Valérie CAMINADE.
Youness EL HANI a été élu secrétaire de séance.

Budget communal – concessions au cimetière communal : tarifs à compter du 1er janvier 2025

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2025 comme suit :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de MAINTENIR les tarifs des concessions au cimetière communal à compter du 1^{er} janvier 2025 comme suit :

CONCESSIONS CIMETIERE

NATURE DES CONCESSIONS	PRIX AU M2	COMMUNE 2/3	C.C.A.S. 1/3	TOTAL
15 ANS				
2,5 m2	24.00 €	40.00 €	20.00 €	60.00 €
5 m2	24.00 €	80.00 €	40.00 €	120.00 €
30 ANS				
2,5 m2	36.00 €	60.00 €	30.00 €	90.00 €
5 m2	36.00 €	120.00 €	60.00 €	180.00 €
50 ANS				
2,5 m2	56.40 €	94.00 €	47.00 €	141.00 €
5 m2	56.40 €	188.00 €	94.00 €	282.00 €
PERPETUELLE				
SUPPRIMEE				

CAVURNES OU COLUMBARIUMS

DUREE	COMMUNE 2/3	C.C.A.S. 1/3	TOTAL
15 ANS	40.00 €	20.00 €	60.00 €
30 ANS	60.00 €	30.00 €	90.00 €
50 ANS	94.00 €	47.00 €	141.00 €
PERPETUELLE	SUPPRIMEE		

Fait et délibéré les jours, mois
et an que dessus
La Maire,
Angèle PREVILLE

certifié exécutoire compte-tenu :
de sa transmission en Sous-Préfecture le
de sa publication le
La Maire,
Angèle PREVILLE

05.12. 2024
05.12. 2024

